MAIRIE DE CHEVRU

INFORMATIONS SERVICE PERISCOLAIRE

Nous vous informons qu'un nouveau règlement des services périscolaires vous a été transmis et vous rappelons les tarifs et les conditions d'inscriptions et/ou annulations:

- Tarif de la cantine : **5.00€.** Horaire 12H00/13H30.

- Si présence de l'enfant à la cantine sans inscription au préalable, repas majoré : **9.00€.**

- Tarif de la garderie : **1.30€** par ½ heure soit **2.60€** de l'heure (toute ½ heure entamée est due), le tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfants. Horaire 16H30/18H30.

- Concernant la garderie du soir : Au-delà de 18H30 si votre enfant est toujours présent, une pénalité de **10.00€** en plus du tarif habituel sera appliquée sur la facturation.
  De plus, si vous avez inscrit votre enfant à la garderie du soir, votre enfant doit être présent, sans annulation de votre part sur le portail informatique avant 8H30, une facturation d'une heure de garde sera lancée, soit **2.60€.**

- Tarif étude : **4.00€.** Horaire 16H35/17H50.

  Pour toutes personnes ayant besoin du service de garderie du soir après l'étude, pensez à inscrire votre enfant.

- Les inscriptions/annulations se font uniquement sur le portail informatique :
  Pour la cantine : Se connecter la veille **avant 8H30** pour le lendemain (**attention** pour les repas du lundi le faire au plus tard le vendredi **avant 8H30** et du jeudi, le mardi **avant 8H30**, au-delà de ces horaires elles ne seront plus acceptées par la mairie).
  Pour la garderie du soir : Vous pouvez vous connecter jusqu'au jour même **avant 8H30**.

  Coordonnées téléphoniques de la garderie : 01.64.82.39.04

  Merci d'en prendre connaissance.

Le 23 OCT. 2020
Le Maire,
Jean-François MASSON

MAIRIE DE CHEVRU 77320

14 rue Médéric Charot 77320 CHEVRU Tél.: 01.64.04.60.91 Fax.: 01.64.04.68.86
Heures et jours d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30
mairie.chevru@wanadoo.fr